

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Tunis International Bank -TIB -

Siège Social : 18, avenue des états Unis d'Amérique 1002 Tunis-Belvédère

Tunis International Bank - TIB- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 14 avril 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, . M. Walid MOUSSA cabinet S.C.M.G et M Foued AMIRI cabinet ARC Tunisie.

BILAN

**Arrêté au 31.12.2021
(Unités en US Dollars)**

Désignation	Notes	2021	2020
AC 1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3	39 550 435	49 724 305
AC 2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	4	301 020 571	330 829 480
AC 3 Créances sur la clientèle	5	30 667 750	31 881 025
AC 4 Portefeuille titres commercial	6	26 641 013	18 971 398
AC 5 Portefeuille titres d'investissement	7	119 739 799	119 141 658
AC 6 Valeurs immobilisées	8	1 700 519	2 019 211
AC 7 Autres actifs	9	3 944 453	2 514 473
TOTAL ACTIFS		523 264 540	555 081 550
PA 2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	10	167 431 882	168 787 990
PA 3 Dépôts de la clientèle	11	191 115 084	225 327 925
PA 5 Autres passifs	12	17 922 877	15 936 235
TOTAL PASSIFS		376 469 843	410 052 150
CP 1 Capital		50 000 000	50 000 000
CP 2 Réserves		32 235 348	31 116 609
CP 4 Autres capitaux propres		1 000 000	1 000 000
CP 5 Résultats reportés		57 672 791	48 755 879
CP 6 Résultat de l'exercice		5 886 558	14 156 912
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	146 794 697	145 029 400
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		523 264 540	555 081 550

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31.12.2021

(Unités en US Dollars)

Désignation	Notes	2021	2020
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
HB 1	Cautions, Avals et autres garanties données	7 362 175	9 180 899
HB 2	Crédits documentaires	1 959 944	1 603 783
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		9 322 119	10 784 682
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		9 322 119	10 784 682
<u>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS</u>			
HB 7	Garanties reçues	51 574 446	61 117 872
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		51 574 446	61 117 872

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021
(Unités en US Dollars)

Désignation	Notes	2021	2020
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		<u>16 650 103</u>	<u>26 427 575</u>
PR 1	Intérêts et revenus assimilés	14 7 423 273	7 478 667
PR 2	Commissions perçues	15 3 137 582	2 708 877
PR 3	Gain sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	16 2 708 319	3 226 722
PR 4	Revenus du portefeuille d'investissement	17 3 380 929	13 013 309
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		<u>-1 353 988</u>	<u>-1 516 265</u>
CH 1	Intérêts encourus et charges assimilées	18 -1 157 759	-1 348 489
CH 2	Commissions encourues	-188 699	-167 776
CH 3	Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	-7 530	0
PRODUIT NET BANCAIRE		15 296 115	24 911 310
CH4/PR5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	-138 310	-950 000
PR6/CH 5	Dotations nettes aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	0	0
PR 7	Autres produits d'exploitation	0	0
CH 6	Frais de personnel	19 -3 931 245	-3 717 654
CH 7	Charges générales d'exploitation	20 -2 597 524	-3 465 381
CH 8	Dotations aux amortissements	-416 513	-393 258
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 212 523	16 385 017
CI 10	Impôts sur les bénéfices	-2 325 965	-2 228 105
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		5 886 558	14 156 912
CP 11	Perte provenant des éléments extraordinaires	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		5 886 558	14 156 912

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021
(Unités en US Dollars)

Désignation	Notes	2021	2020
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus investissement)		9 130 875	9 945 208
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-1 353 988	-1 516 265
Dépôts/Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		-1 356 108	-105 272
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		1 213 275	-9 941 356
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		-34 212 840	-46 128 948
Titres de placements		-8 223 623	1 230 823
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-4 542 127	-8 128 560
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		68 191 703	17 658 159
FLUX DE TRESORERIE NET D'EXPLOITATION		28 847 167	-36 986 211
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		2 993 772	13 013 309
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		-1 225 624	-6 737 811
Acquisition / cessions sur immobilisations		-97 821	-132 671
FLUX DE TRESORERIE NET D'INVESTISSEMENT		1 670 327	6 142 827
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Dividendes versés et autres distributions		-4 240 000	-240 000
FLUX DE TRESORERIE NET DE FINANCEMENT		-4 240 000	-240 000
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		26 277 494	-31 083 385
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		98 295 587	129 378 972
LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE EN FIN DE PERIODE	21	124 573 081	98 295 587

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE LA BANQUE

Tunis International Bank (TIB) a été créée en juin 1982 comme une banque opérant essentiellement avec les non résidents sous la loi 2009-64 du 12 août 2009 et sous le contrôle et la supervision de la Banque Centrale de Tunisie. La banque est soumise à l'impôt au taux de 35% pour ses activités avec les résidents et non-résidents à partir de l'exercice 2021.

Le siège de la banque est sis à 18, avenue des Etats Unis d'Amérique 1002 Tunis Belvédère – Tunisie.

La TIB est une filiale de Burgan Bank (Kuwait), membre du Groupe KIPCO (Kuwait).

2. REFERENTIEL COMPTABLE D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de Tunis International Bank sont préparés et présentés conformément au système comptable des entreprises approuvé par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

2.1. Bases de préparation des états financiers

Les états financiers sont arrêtés au 31/12/2021 en appliquant les principes et conventions comptables prévues par le décret n° 96-2459 du 30/12/1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Les états financiers ont été préparés en US Dollars considéré comme monnaie fonctionnelle de la banque.

2.2. Principes et méthodes comptables pertinents appliqués

(a) Conversion des opérations en monnaies étrangères

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le taux de change à la date de clôture, soit le taux de change du 31 décembre de chaque année. Toutes les différences de changes (gains ou pertes) sont comptabilisées dans l'état de résultat. Les éléments de l'état de résultat (produits et charges) libellés en monnaies étrangères sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle au cours de change du jour de la transaction.

(b) Portefeuille titres

b-1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille commercial soit dans la rubrique portefeuille d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

b-2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché. La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

Titres de placement

Ces titres sont valorisés à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Titres d'investissements

Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

b-3 Règles de comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

(c) Les règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions sont pris en compte dans le résultat de l'exercice pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre. Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31 décembre 2021 ne sont pas pris en considération dans le résultat

de l'année 2021 et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables. Les produits courus et non échus au 31 décembre 2021 sont en revanche inclus dans le résultat.

En application des dispositions prévues aussi bien par les normes comptables sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 de Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au cours de l'exercice et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés pendant l'exercice en cours sont en revanche inclus dans le résultat de l'exercice.

(d) Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en diminution du résultat de l'exercice pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'exercice. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31 décembre 2021 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

Les charges qui se rapportent à la période concernée par cette situation et qui n'ont pas été décaissées jusqu'au 31 décembre 2021 sont diminuées du résultat.

(e) Les règles d'évaluation des créances

Provision individuelle:

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque a été effectuée sur la base de la situation arrêtée au 31 décembre 2021 et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation a été accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations ont conduit la Banque à déterminer un montant de provisions requises, un montant de la dotation aux provisions relative à l'exercice en cours et un montant des produits réservés.

Provision collective:

En application de la circulaire aux banques n° 2012-02 du 11 janvier 2012, la Banque a comptabilisé des provisions collectives pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991. Ces provisions ont été déterminées en appliquant les règles prévues par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012 et la circulaire de la BCT 2021-01 du 11 janvier 2021.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité ;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ;
- Majoration des taux de migration historiques telle que prévue par la circulaire 2021-01 ;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

(f) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté au niveau du bilan, si et seulement si, la banque dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et envisage soit de les éteindre sur une base nette soit de réaliser l'actif et éteindre le passif simultanément.

(g) Actifs immobilisés et amortissements

Les actifs immobilisés sont évalués au coût moins les amortissements cumulés. Les dépenses d'amélioration qui augmentent la durée de vie utile des immobilisations sont activées et amortis. Les actifs immobilisés sont amortis linéairement sur leur durée de vie utile estimée.

2.3. Crise sanitaire : COVID-19

L'année 2020 s'est caractérisée par le déclenchement d'une crise sanitaire liée à la propagation de la pandémie du coronavirus (COVID-19) aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale, et qui a eu des répercussions négatives sur l'ensemble de l'économie mondiale et des marchés monétaires et financiers. En Tunisie, et afin d'atténuer les impacts économiques et financiers de cette pandémie, plusieurs mesures ont été prises par les autorités publiques, dont notamment l'autorisation du report, sous certaines conditions, des échéances des financements accordés et répondant à certains critères d'éligibilité au report des échéances en principal et intérêts.

Hormis les impacts de la pandémie COVID-19 sur les états financiers de la TIB arrêtés au 31 décembre 2021, tels que présentés ci-dessous, il est à signaler que les mesures de prévention du virus pouvant être renforcées davantage et perdurer dans le temps ainsi que le manque de visibilité sur les retombées économiques et sociales de cette épidémie, constituent des facteurs de risques pouvant avoir un impact défavorable sur les activités de la banque, ses résultats d'exploitation ainsi que la structure de ses emplois et ses ressources.

Toutefois, à l'état actuel des choses et sur la base des informations disponibles, l'impact définitif de la pandémie COVID-19 ne peut pas être estimé d'une manière fiable ; les données prévisionnelles de la banque feront l'objet de mise à jour en fonction de l'évolution de la situation. Par ailleurs, et compte tenu de la solidité de sa situation financière actuelle ainsi que le soutien inconditionné de ses actionnaires de références, la TIB dispose, à présent, de facteurs de résilience significatifs lui permettant de faire face à cette crise et d'assurer la continuité de ses activités.

2.4. Evènements postérieurs à la date de clôture

Les états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration réuni le 31 Janvier 2022. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date.

3. CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2021 un montant de 39 550 KUSD contre 49 724 KUSD au 31.12.2020 et se décompose comme suit :

Description	2021	2020	Variation	%
Caisse	679 759	802 786	-123 027	-15%
Comptes ordinaires Banque Centrale	19 370 676	9 521 019	9 849 657	103%
Créances sur la Banque Centrale de Tunisie	19 500 000	39 400 500	-19 900 500	-51%
Total	39 550 435	49 724 305	-10 173 870	-20%

4. CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2021 un montant de 301 021 KUSD contre 330 829 KUSD au 31.12.2020 et se détaille comme suit :

Description	2021	2020	Variation	%
Comptes ordinaires	85 128 735	48 655 199	36 473 536	75%
Prêts au jour le jour et à terme	114 856 104	176 284 948	-61 428 844	-35%
Prêts syndiqués (*)	100 203 611	104 801 615	-4 598 004	-4%
Intérêts courus	832 121	1 087 718	-255 597	-23%
Total	301 020 571	330 829 480	-29 808 909	-9%

(*) Cette rubrique inclue des créances douteuses et se détaille comme suit :

Description	2021	2020	Variation	%
Prêts syndiqués brut	99 927 457	104 365 461	-4 438 004	-4%
Prêts syndiqués douteux	4 130 570	4 186 254	-55 685	-1%
Agios réservés	-179 112	-234 797	55 685	-24%
Provision spécifique	-3 675 303	-3 515 303	-160 000	5%
Total	100 203 611	104 801 615	-4 598 004	-4%

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle et la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Inférieure à 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Total
Comptes ordinaires	85 128 736	-	-	85 128 736
Prêt au jour le jour	104 856 104	10 000 000	-	114 856 104
Prêts syndiqués	2 834 985	59 248 291	38 120 335	100 203 611
Intérêts courus	832 121	-	-	832 121
Total	193 651 946	69 248 291	38 120 335	301 020 571

5. CREANCES SUR LA CLIENTELE

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2021 un montant de 30 668 KUSD contre 31 881 KUSD au 31.12.2020 et se détaille comme suit :

Description	2021	2020	Variation	%
Créances sur la clientèle à court terme	7 034 631	12 274 017	-5 239 386	-43%
Créances sur la clientèle à moyen terme	13 401 598	10 395 942	3 005 656	29%
Prêts syndiqués	6 798 600	7 360 200	-561 600	-8%
Comptes ordinaires débiteurs	5 035 666	3 405 701	1 629 965	48%
Intérêts courus	62 068	109 978	-47 911	-44%
Provision spécifique	-500 693	-500 693	0	0%
Provision collective	-1 164 120	-1 164 120	0	0%
Total	30 667 750	31 881 025	-1 213 275	-4%

La ventilation des créances sur la clientèle selon la durée résiduelle et la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Inférieure à 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Total
Crédits à la clientèle	3 605 236	4 496 693	10 669 487	18 771 416
Prêts syndiqués	-	-	6 798 600	6 798 600
Comptes débiteurs de la clientèle	5 035 666	-	-	5 035 666
Intérêts courus	62 068	-	-	62 068
Total	8 702 970	4 496 693	17 468 087	30 667 750

6. PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2021 un montant de 26 785 KUSD contre 18 971 KUSD au 31.12.2020 et se détaille comme suit :

Description	2021	2020	Variation	%
Titres de transaction	856 466	895 245	-38 779	-4%
Titres de placement (*)	25 784 547	18 076 153	7 708 394	43%
Total	26 641 013	18 971 398	7 669 615	40%

(*) La répartition des titres de placements entre titres cotés et titres non cotés se détaille comme suit :

Description	2021	2020	Variation	%
Titres cotés	760 584	627 073	133 511	21%
Titres non cotés	25 023 963	17 449 080	7 574 883	43%
Total	25 784 547	18 076 153	7 708 394	43%

7. PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2021 un montant de 119 740 KUSD contre 119 142 KUSD au 31.12.2020 et se détaille comme suit :

Description	2021	2020	Variation	%
Titres obligataires	46 239 800	41 277 764	4 962 036	12%
Autres titres de l'Etat (*)	21 247 308	25 860 655	-4 613 347	-18%
Participation dans AGB (**)	49 155 151	49 155 151	0	0%
Autres participations	1 755 638	1 893 343	-137 705	-7%
Intérêts courus sur obligations	1 341 902	954 745	387 157	41%
Total	119 739 799	119 141 658	598 141	1%

(*) Cette rubrique inclue un prêt syndiqué à la BCT qui s'élève à 10 576 KUSD.

(**) La Banque détient 30% du capital de Gulf Bank Algeria (AGB) installée en Algérie. Les titres d'AGB ne sont pas cotés en bourse.

La ventilation des titres obligataires et des autres titres de l'Etat selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	Inférieure à 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an	Total
Titres obligataires	-	4 981 090	41 258 710	46 239 800
Autres titres de l'Etat	5 665 500	3 021 600	12 560 208	21 247 308
Total	5 665 500	8 002 690	53 818 918	67 487 108

8. VALEURS IMMOBILISEES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2021 un montant de 1 701 KUSD contre 2 019 KUSD au 31.12.2020 et se détaille comme suit :

Description	VB 2021	Amort.	VCN 2021	VCN 2020	Variation	%
Terrain	700 000	-	700 000	700 000	-	0%
Construction	3 075 978	-2 699 201	376 777	478 157	-101 381	-21%
Fournitures et équipements	5 801 701	-5 209 438	592 263	784 064	-191 801	-24%
Installations	517 868	-486 389	31 479	56 989	-25 510	-45%
Total	10 095 547	-8 395 028	1 700 519	2 019 211	-318 692	-16%

9. AUTRES ACTIFS

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2021 un montant de 3 944 KUSD contre 2 514 KUSD au 31.12.2020 et se détaille comme suit :

Description	2021	2020	Variation	%
Débiteurs divers	1 752 613	1 646 208	106 405	6%
Charges payées d'avance	808 626	208 656	599 970	288%
Produits à recevoir	1 383 214	659 609	723 605	110%
Total	3 944 453	2 514 473	1 429 981	57%

10. DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2021 un montant de 168 432 KUSD contre 168 788 KUSD au 31.12.2020 et se détaille comme suit :

Description	2021	2020	Variation	%
Avoirs des banques	106 091	83 918	22 173	26%
Emprunts au jour le jour banques résidentes	65 879 652	33 646 945	32 232 707	96%
Emprunts au jour le jour banques non résidentes	101 446 139	135 057 127	-33 610 988	-25%
Total	167 431 882	168 787 990	-1 356 108	-1%

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle et la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Inférieure à 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Total
Compte ordinaire	106 091	-	-	106 091
Emprunts au jour le jour banques	155 994 791	11 331 000	-	167 325 791
Total	156 100 882	11 331 000	-	167 431 882

11. DEPOTS DE LA CLIENTELE

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2021 un montant de 191 115 KUSD contre 225 328 KUSD au 31.12.2020 et se détaille comme suit :

Description	2021	2020	Variation	%
Dépôts à vue	157 522 248	185 757 941	-28 235 693	-15%
Dépôts à terme	29 996 405	36 388 012	-6 391 607	-18%
Autres sommes dues à la clientèle	3 596 431	3 181 972	414 459	13%
Total	191 115 084	225 327 925	-34 212 840	-15%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée hors dettes rattachées se présente comme suit :

Description	Inférieure à 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Total
Compte à vue	157 522 248	-	-	157 522 248
Compte à terme	21 183 140	8 313 265	500 000	29 996 405
Autres sommes dues à la clientèle	-	3 596 431	-	3 596 431
Total	178 705 388	11 909 696	500 000	191 115 084

12. AUTRES PASSIFS

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2021 un montant de 17 923 KUSD contre 15 936 KUSD au 31.12.2020 et se détaille comme suit :

Description	2021	2020	Variation	%
Créditeurs divers	133 853	132 942	911	1%
Charges à payer	4 883 430	3 145 740	1 737 690	55%
Agios, crédits à régulariser & divers	12 905 594	12 657 553	248 041	2%
Total	17 922 877	15 936 235	1 986 642	12%

13. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Le capital social s'élève au 31 décembre 2021 à 50 000 KUSD composé de 5 000 000 actions ordinaires de 10 \$ chacune libérée en totalité.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital Social	Réserve légale	Réserve générale	Ecart de réévaluation	Réserve fond social	Résultats reportés	Résultat	Totaux
Capitaux propres au 31/12/2020	50 000 000	7 556 427	21 977 157	1 000 000	1 583 025	48 755 879	14 156 912	145 029 400
Affectation du résultat 2020	-	-	-	-	-	14 156 912	-14 156 912	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	5 886 558	5 886 558
Réserve légale	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserve générale	-	-	1 000 000	-	-	-1 000 000	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-4 000 000	-	-4 000 000
Variation fond social	-	-	-	-	118 739	-240 000	-	-121 261
Capitaux propres au 31/12/2021	50 000 000	7 556 427	22 977 157	1 000 000	1 701 764	57 672 791	5 886 558	146 794 697

14. INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2021 un montant de 7 423 KUSD contre 7 479 KUSD au 31.12.2020 et se détaillent comme suit :

Description	2021	2020	Variation	%
Intérêts sur placements interbancaires	1 910 461	1 868 889	41 572	2%
Intérêts sur crédits aux établissements bancaires	4 003 437	4 423 044	-419 607	-9%
Intérêts sur crédits à la clientèle	1 509 375	1 186 734	322 641	27%
Total	7 423 273	7 478 667	-55 394	-1%

15. COMMISSIONS PERÇUES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2021 un montant de 3 138 KUSD contre 2 709 KUSD au 31.12.2020 et se détaille comme suit :

Description	2021	2020	Variation	%
Commissions sur opérations liées aux moyens de paiement	1 282 044	1 464 323	-182 279	-12%
Commissions sur opérations de crédit	1 371 257	704 152	667 105	95%
Commissions sur engagements par signature	164 900	190 363	-25 463	-13%
Autres commissions	319 381	350 039	-30 658	-9%
Total	3 137 582	2 708 877	428 705	16%

16. GAIN SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2021 un montant de 2 708 KUSD contre 3 227 KUSD au 31.12.2020 et se détaille comme suit :

Description	2021	2020	Variation	%
Gains de change	2 003 048	2 354 227	-351 179	-15%
Dividendes sur portefeuille-titres commercial	1 010 782	1 088 246	-77 464	-7%
Provision nette sur portefeuille-titres commercial	129 179	-188 690	317 869	-168%
(+/-) value sur portefeuille-titres commercial	-434 690	-27 061	-407 629	1506%
Total	2 708 319	3 226 722	-518 403	-16%

17. REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2021 un montant de 3 381 KUSD contre 13 013 KUSD au 31.12.2020 et se détaille comme suit :

Description	2021	2020	Variation	%
Dividendes AGB	809 871	10 326 714	-9 516 843	-92%
Intérêts et revenus assimilés	2 571 058	2 686 595	-115 537	-4%
Total	3 380 929	13 013 309	-9 632 380	-74%

18. INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2021 un montant de 1 158 KUSD contre 1 348 KUSD au 31.12.2020 et se détaille comme suit :

Description	2021	2020	Variation	%
Intérêts sur opérations avec la clientèle	103 546	144 716	-41 170	-28%
Intérêts sur opérations avec les établissements bancaires	1 054 213	1 203 773	-149 560	-12%
Total	1 157 759	1 348 489	-190 730	-14%

19. FRAIS DE PERSONNEL

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2021 un montant de 3 931 KUSD contre 3 718 KUSD au 31.12.2020 et se détaille comme suit :

Description	2021	2020	Variation	%
Rémunération du personnel	3 069 367	2 833 293	236 074	8%
Charges sociales	693 585	578 104	115 481	20%
Indemnités de départ à la retraite	160 000	300 000	-140 000	-47%
Autre charges de personnel	8 293	6 257	2 036	33%
Total	3 931 245	3 717 654	213 590	6%

20. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2021 un montant de 2 598 KUSD contre 3 465 KUSD au 31.12.2020 et se détaille comme suit :

Description	2021	2020	Variation	%
Coûts liés aux locaux	301 798	298 656	3 142	1%
Charges informatique	304 022	309 356	-5 334	-2%
Communication	255 936	250 948	4 988	2%
Frais de publicités	63 111	59 022	4 089	7%
Don au profit du fonds de lutte contre Covid-19	-	1 382 890	-1 382 890	-100%
Frais du conseil et assemblées	273 000	240 059	32 941	14%
Impôts et taxes	26 233	21 744	4 489	21%
Autres frais administratifs	1 373 424	902 706	470 718	52%
Total	2 597 524	3 465 381	-867 856	-25%

21. LIQUIDITE ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE

Les liquidités et équivalents de liquidités de la Banque ont atteint au 31 décembre 2021, 124 573 KUSD détaillés comme suit :

Description	2021	2020	Variation	%
Caisse et avoirs auprès de la BCT	39 550 436	49 724 305	-10 173 870	-20%
Avoirs auprès des établissements bancaires	85 128 736	48 655 199	36 473 536	75%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-106 091	-83 917	-22 173	26%
Total	124 573 081	98 295 587	26 277 494	27%

22. NOTE RELATIVE AUX PARTIES LIEES

BILAN	Burgan Bank	AGB	Mbre CA	Autres parties liées	Total
Actifs					
Créances sur les établissements bancaires et financiers	5 088 753	221	-	58 466 498	63 555 472
Portefeuille titres commercial	-	-	-	1 439 190	1 439 190
Portefeuille d'investissement	-	49 155 151	-	3 048 750	52 203 901
Portefeuille titres géré par une partie liée	-	-	-	277 909	277 909
Créances sur la clientèle	-	-	1 795 338	-	1 795 338
Total	5 088 753	49 155 372	1 795 338	63 232 346	119 271 809
Passifs					
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	17 799 795	22	-	35 616 788	53 416 605
Dépôts de la clientèle	-	-	269	8 162	8 430
Autres passifs	6 133	-	-	5 744	11 877
Total	17 805 928	22	269	35 630 693	53 436 912

ETAT DE RESULTAT	Burgan Bank	AGB	Mbre CA	Autres parties liées	Total
Intérêts et revenus assimilés	-	-	31 614	1 541 114	1 572 728
Gain sur portefeuille-titres commercial	-	-	-	19 613	19 613
Revenus du portefeuille d'investissement	-	809 871	-	133 125	942 996
Intérêts encourus et charges assimilées	-207 449	-	-	-121 696	-329 145
Charges générales d'exploitation	-	-	-	-590 000	-590 000
Impôts sur les bénéfices	-	-121 481	-	-	-121 481
Total	-207 449	688 390	31 614	982 156	1 494 712

23. OPERATIONS EN DEVISES

Les opérations en devises de la Banque s'élevèrent au 31 décembre 2021 à 14 923 KUSD détaillés comme suit :

Description	2021	2020	Variation	%
Devise achetée non encore reçue	7 465 399	12 027 532	-4 562 133	-38%
Devises vendus non encore livrés	7 457 325	11 989 545	-4 532 220	-38%
Total	14 922 724	24 017 077	-9 094 353	-38%

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Messieurs les actionnaires de la Tunis International Bank,

1. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la « TUNIS INTERNATIONAL BANK », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la banque au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicable en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'administration incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière

des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence

d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

2. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des axes d'améliorations a été remis à la Direction Générale de la banque.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis le 04 Mars 2022

Walid MOUSSA

S.C.M.G

Foued AMIRI

A.R.C Tunisie

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Messieurs les actionnaires de la Tunis International Bank,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Banque et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations conclues en 2021 :

Nous vous informons que nous n'avons pas été informés de nouvelles conventions ou opérations conclues en 2021 concernant les articles cités ci-dessus.

B- Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2021 :

Tunis International Bank (TIB) et United Gulf Bank (UGB) ont conclu une convention le 22 février 2006 ayant pour objet la fourniture, par celle-ci, de services d'assistance dans les domaines administratif, organisationnel et bancaire.

Ainsi, Tunis International Bank (TIB) a provisionné au titre des prestations fournies en 2020 le montant de 590 mille dollars américains.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni en date du 7 Juillet 2006 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Mars 2009.

C- Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants :

C-1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tel que spécifié par le nouvel article 200 II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit:

- La rémunération du Directeur général a été fixée par une décision du président du Conseil d'administration après délégation du Conseil d'administration. Cette rémunération inclut un salaire annuel fixe, des primes et autres avantages.

Conformément à la politique de la banque, le Directeur général bénéficie également d'une allocation de retraite.

- Les jetons de présence des membres du Conseil d'administration sont déterminés par le Conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

C-2- Les obligations et engagements envers les dirigeants, au 31 décembre 2021, se détaillent comme suit :

	Charge de l'exercice 2021 (En milliers USD)	Passif au 31 décembre 2021 (En milliers USD)
Avantages accordés aux dirigeants à court terme (y compris les membres du Conseil d'administration)	670*	310
Prestations pour départ à la retraite	34	1 691
Total	704	2 001

(*) Hors charges de sécurité sociale.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations, rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis le 04 Mars 2022

Walid MOUSSA

S.C.M.G

Foued AMIRI

A.R.C Tunisie